

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AMR 23/038/2005 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 272/05 (AMR 23/037/2005 du 17 octobre 2005)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / CRAINTES DE « DISPARITION »

COLOMBIE

Orlando Valencia (h)

ainsi que les autres membres de communautés d'origine africaine vivant dans les bassins des rivières Jiguiamiandó et Curvaradó

Londres, le 27 octobre 2005

Orlando Valencia a été retrouvé mort le 24 octobre. Il a été abattu d'une balle dans la tête. Selon certaines informations, il avait été enlevé le 15 octobre par des paramilitaires opérant avec le soutien de l'armée colombienne. Amnesty International est d'autant plus inquiète pour la sécurité des populations d'origine africaine vivant dans les bassins des rivières Jiguiamiandó et Curvaradó.

Le corps d'Orlando Valencia a été retrouvé dans la rivière Leon, à Bocas de Zábalo, à trente minutes de la municipalité de Chirigorodó, dans le département d'Antioquia. Il n'a été identifié qu'au bout de deux jours, grâce à ses empreintes digitales. Orlando Valencia a été abattu d'une balle dans le front ; des marques sur ses poignets indiquaient qu'il avait été attaché. Selon les résultats de l'autopsie, Orlando Valencia a probablement été tué par ses ravisseurs paramilitaires et jeté dans la rivière plusieurs jours avant la découverte de son corps.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à mener une enquête exhaustive et impartiale sur la mort d'Orlando Valencia, qui a été tué par balle ;
- dites-vous préoccupé par la sécurité des populations installées dans les bassins des rivières Jiguiamiandó et Curvaradó, qui ont récemment été menacées d'un raid paramilitaire, et priez les autorités de prendre toutes les mesures jugées nécessaires par ces communautés en vue de les protéger, conformément aux nombreuses résolutions adoptées par la Cour interaméricaine des droits de l'homme ;
- demandez instamment que tout individu soupçonné d'être responsable d'un homicide ou d'une « disparition » dans la région soit traduit en justice ;
- demandez également qu'une enquête exhaustive et impartiale soit menée sur les liens existant entre les forces de sécurité et les groupes paramilitaires opérant dans le département du Chocó, que les résultats de ces investigations soient rendus publics et que les personnes soupçonnées de soutenir ces groupes ou d'en faire partie soient traduites en justice ;
- engagez les autorités à prendre des mesures immédiates pour démanteler les groupes paramilitaires, conformément aux recommandations formulées par les Nations unies.

APPELS À :

Président de la République :

Sr. Presidente Álvaro Uribe Vélez

Presidente de la República

Palacio de Nariño

Carrera 8 No. 7-2

Santafé de Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 337 5890

Formule d'appel : *Excmo. Sr. Presidente Uribe, / Monsieur le Président de la République,*

Fiscal General de la Nación [qui chapeaute le système judiciaire]:

Dr. Mario Germán Iguarán

Fiscal General de la Nación

Fiscalía General de la Nación,

Diagonal 22B 52-01 (Ciudad Salite), Bogotá

Colombie

Fax : +57 1 570 2000 (un message préenregistré en espagnol vous indique alors de composer le numéro de poste 2017)

Ministre des Affaires étrangères :

Dra. María Carolina Barco Isakson
Ministerio de Relaciones Exteriores
Calle 10 No 5-51, Palacio de San Carlos
Bogotá
Colombie

Fax : +57 1 562 7822

Formule d'appel : *Sra Ministra*, / Madame le Ministre,

COPIES À :

ONG de défense des droits humains :

Comisión Intereclesial Justicia y Paz
Calle 50, No13-19, Oficina 203
Bogotá, Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 8 DÉCEMBRE 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*